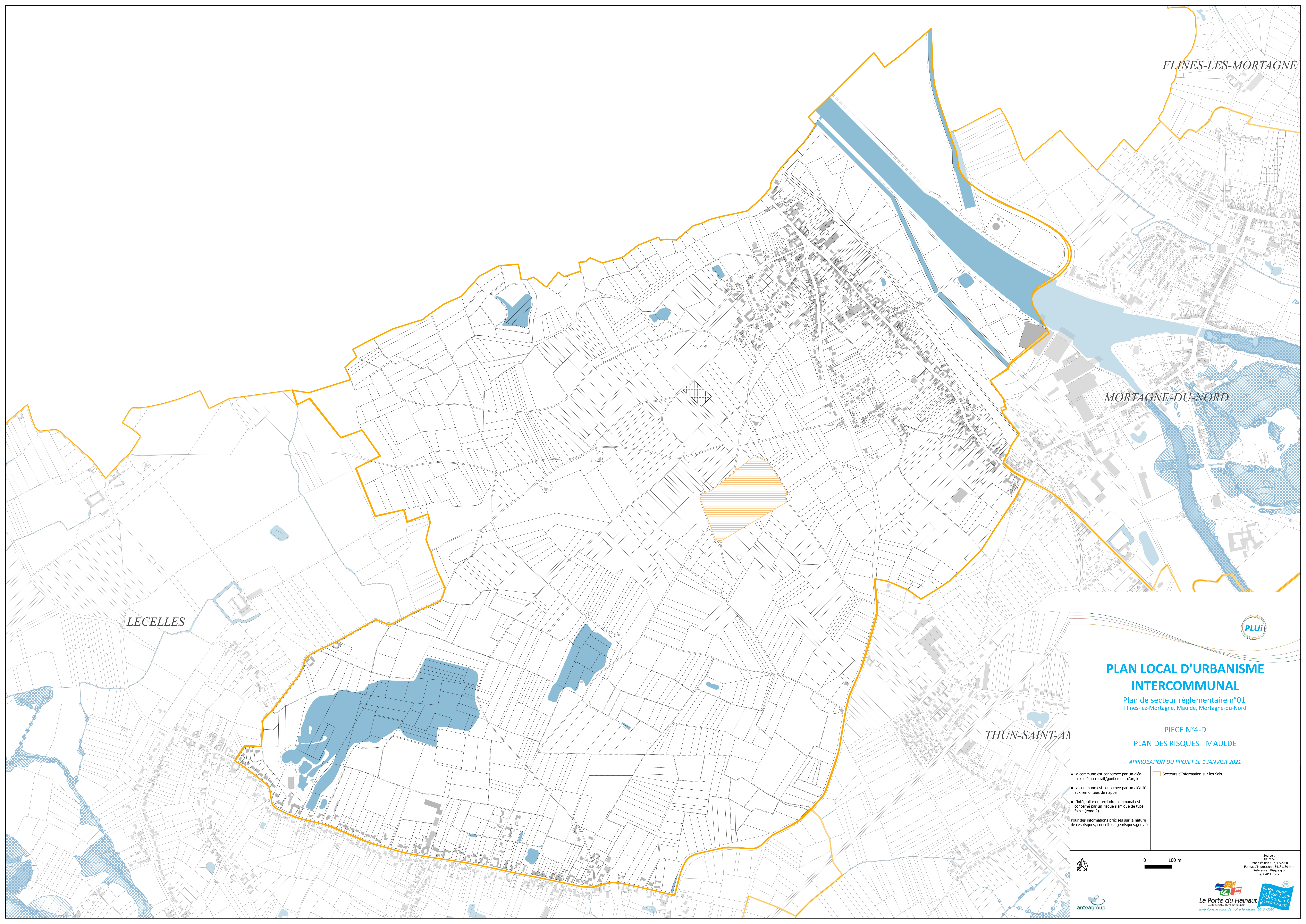






**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**

Plan de secteur réglementaire n°01
Flines-lez-Mortagne, Maulde, Mortagne-du-Nord

PIECE N°4-D
PLAN DES RISQUES - MAULDE

APPROBATION DU PROJET LE 1 JANVIER 2021

- La commune est concernée par un aléa faible lié au retrait/gonflement d'argile
- La commune est concernée par un aléa lié aux remontées de nappe
- L'intégralité du territoire communal est concerné par un risque sismique de type faible (zone 2)

Pour des informations précises sur la nature de ces risques, consulter : georisques.gouv.fr

■ Secteurs d'information sur les Sols



0 100 m

Source :
COTR 99

Date d'édition : 14/12/2020

Format d'impression : A4*1189 mm

Référence : Risque age

© CATH - S35



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération
Inventons le futur de notre territoire 2015-2020



Elaboration
du Plan Local
d'Urbanisme
intercommunal